



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
CRÉATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE – LA HAUTURE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise SARC SOCIETE ARMORICAINE DE CANALISATION.

CONSIDERANT que des travaux de création d'un branchement d'eau potable doivent être réalisés au lieu-dit La Hauture, il convient de réglementer la circulation pendant toute la durée du chantier.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 4 mai 2026 au 2 juin 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans le sens des points de repère décroissants et sera régulée par un alternat manuel au lieu-dit la Hauture, en raison de travaux de création d'un branchement d'eau potable.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SARC SOCIETE ARMORICAINE DE CANALISATION.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mardi 28 avril 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803487428



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **BOLTEAU** Prénom : **Alex**
Dénomination : **SARC 062/442 - Secteur PDL-PC / N** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 6 0 3 9 0 0 3 1 1** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **sarc-pdl-pc-nantes-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **la Hauteure**
Code postal **4 4 1 4 0** Localité : **REMOUILLE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Création d'un branchement d'eau potable**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 4 0 5 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **0 4 0 5 2 0 2 6**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

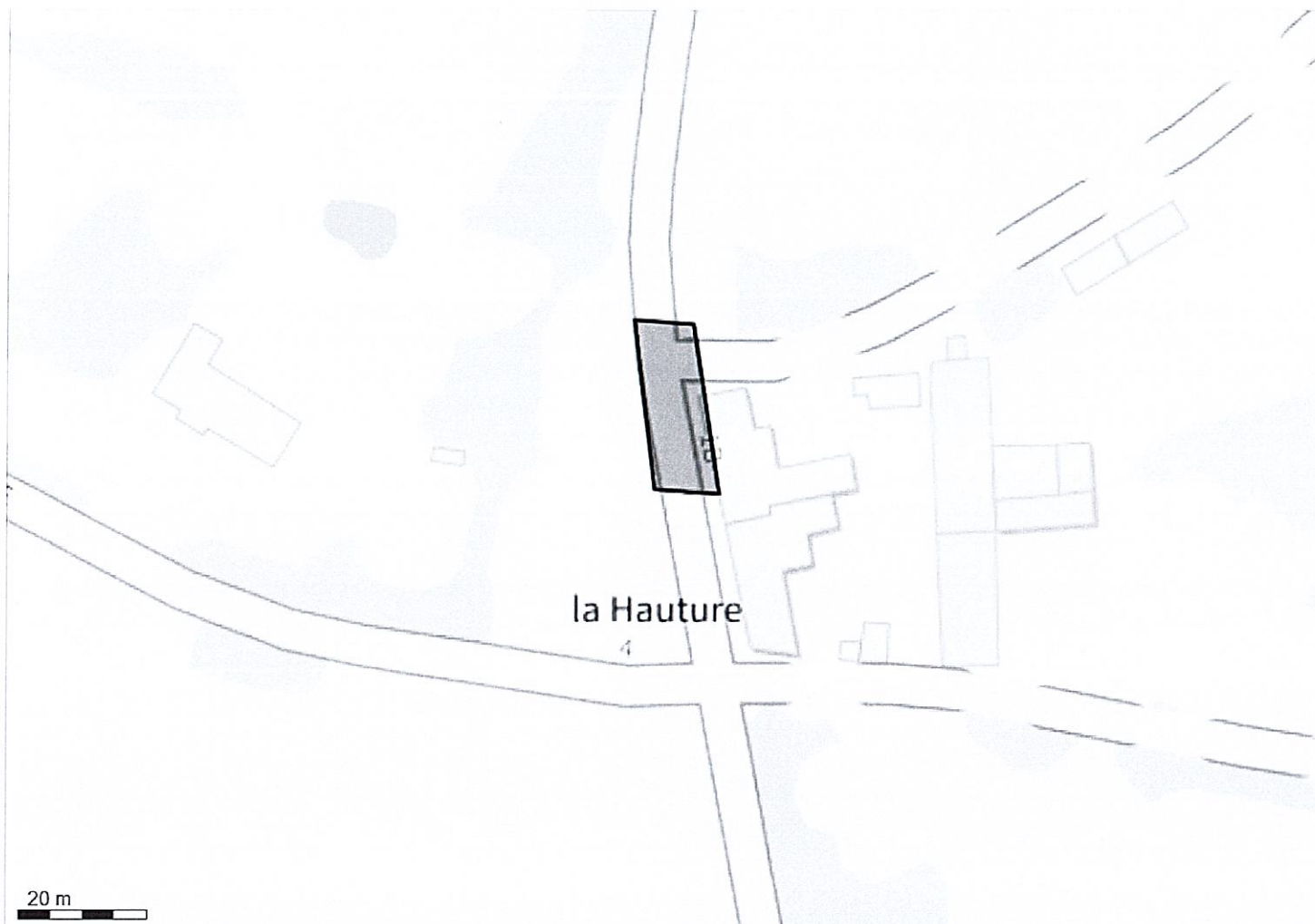
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 4 0 4 2 0 2 6

Nom : BOLTEAU Prénom : Alex Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.3837626,47.03032552 -1.38364041,47.03031943 -1.38358677,47.03008186
-1.38372088,47.03008795 -1.3837626,47.03032552</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(47.030326 -1.383763); (47.030319 -1.383640); (47.030082 -1.383587); (47.030088 -1.383721); (47.030326 -1.383763);